

COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 27 février 2020

- 92 -

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
9	4	4

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20h30, le Conseil Municipal de Lanneplaa, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LANNEPLAÀ, sous la présidence de Mme Aline LANGLÈS, Maire.

Présents : Aline LANGLÈS, Maire, Marc LACROUTS, Vincent BORDENAVE et Franck LAULHÉ, Conseillers Municipaux,

Absents : Éric NOTARIO, Carole DE BRITO, Marie-Andrée LABOURDETTE, Nadine SAHORES, et Thierry SOGNI

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2019
- **Finances :**
 - compte de gestion 2019
 - compte administratif 2019
 - affectation des résultats 2019
- **Réhabilitation logement communal :** demande de versement du fonds de concours de la CCLO
- **Calendreta d'Orthez :** demande de versement du forfait scolaire communal des élèves résidents de la commune
- **Élections municipales :** tenue du bureau de vote
- Questions diverses

1) Compte-rendu des réunions précédentes

Madame le Maire informe avoir joint les comptes-rendus des réunions des 17 décembre 2019 et 24 février 2020. Aucune remarque n'étant formulée, ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Pour	Abstention	Contre
4	0	0

2) Finances : Compte de Gestion 2019 (Délibération n° 1)

Madame le Maire indique que lors de la séance du 24 février 2020, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur le compte de gestion 2019, la séance a été levée et renvoyée à ce jour.

Elle présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'année 2019 de la Commune établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion.

Charge Madame le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur - Percepteur d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
4	0	0

3) Finances : Compte administratif 2019 (Délibération n° 2)

Madame le Maire indique que lors de la séance du 24 février 2020, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur le compte administratif 2019, la séance a été levée et renvoyée à ce jour.

Marc LACROUTS présente le Compte Administratif 2019 de la Commune, dressé par Aline LANGLÈS, Maire, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	153 710,79 €		153 710,79 €	
Recettes	200 799,12 €	112 713,02 €	313 512,14 €	
Solde	47 088,33 €	112 713,02 €	159 801,35 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	217 638,26 €	29 933,90 €	247 572,16 €	150 232,35 €
Recettes	431 133,58 €		431 133,58 €	
Solde	213 495,32 €	- 29 933,90 €	183 561,42 €	- 150 232,35 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Madame le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
3	0	0

4) Finances : Affectation des résultats 2019 (Délibération n° 3)

Madame le Maire indique que lors de la séance du 24 février 2020, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'affectation des résultats 2019, la séance a été levée et renvoyée à ce jour.

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Aline LANGLÈS, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 159 801,35 €
- un excédent d'investissement de 183 561,42 €
- un déficit des restes à réaliser de : 150 232,35 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

001 excédent d'investissement reporté :	183 561,42 €
1068 Affectation du Résultat de Fonctionnement en Investissement :	0,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	159 801,35 €

Charge Madame le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
4	0	0

5) Travaux réhabilitation logement communal : demande versement du fonds de concours de la CCLO (Délibération n° 4)

Madame le Maire indique que lors de la séance du 24 février 2020, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur la demande de versement du fonds de concours de la CCLO dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement communal, la séance a été levée et renvoyée à ce jour.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 mai 2014, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Commune de Lanneplaa a sollicité l'attribution de fonds de concours dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement communal.

Lors du Conseil Communauté du 17 février 2020, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a voté à l'unanimité, et après avoir considéré que cette demande était éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 116 644,69 €.

Madame le Maire rappelle que le fonds de concours attribué correspond à 50 % de la somme restant à la charge de la commune sur cette opération.



Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.
Elle précise que ces travaux ont fait l'objet d'avenants qui augmentent le coût de ces travaux. Le fonds de concours pourra donc être revu à la hausse et fera l'objet d'une délibération complémentaire ultérieurement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Valide le montant prévisionnel de 116 644,69 €

Accepte le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Charge Madame le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
4	0	0

6) Calendreta d'Orthez : demande de versement du forfait scolaire communal des élèves résidents de la commune

Madame le Maire expose le courrier qu'elle a reçu de la Calendreta, rappelant l'obligation des communes à verser aux écoles privées le forfait scolaire communal pour les élèves résidents sur son territoire.

Elle indique que le montant réclamé par la Ville d'Orthez pour les enfants fréquentant ses écoles s'élève à 802 €/enfant pour l'année scolaire passée et propose de partir sur cette même base si l'assemblée décide de participer aux écoles privées.

Franck LAULHÉ craint que ce montant soit revu à la hausse après les élections municipales, d'autant plus que si la commune doit participer aux frais de la Calendreta, il faudrait également participer pour toutes les écoles privées fréquentées par des élèves du village.

Après en avoir longuement débattu, l'assemblée décide de laisser la future assemblée se prononcer sur ce point.

7) Elections municipales : tenue du bureau de vote

Madame le Maire rappelle les prochaines échéances électorales, et propose de préparer la tenue du bureau de vote. Elle propose de ne faire que 2 créneaux : 8h-13h et 13h-18h.

8h-13h : Vincent BORDENAVE et Marc LACROTUS

13h-18h : Franck LAULHÉ et Aline LANGLÈS

Elle ajoute qu'elle complétera ces créneaux avec des membres extérieurs.

8) Question diverses

- réserve mobilier

Franck LAULHÉ indique avoir été contacté par les écoles de Sainte-Suzanne et de Salles-Mongiscard pour louer du mobilier. Les événements pour lesquels elles ont besoin de ce mobilier devant se dérouler après les élections municipales, il souhaite qu'après les élections, on lui communique les coordonnées de la personne qui sera en charge de la réservation du mobilier afin qu'il lui transmette ses réservations.

- état des lieux de la maison de Gréchez

Madame le Maire indique que l'état des lieux de la maison de Gréchez avec le locataire sortant va se dérouler samedi 29 février au matin avec un huissier.

- peinture église

Madame le Maire informe l'assemblée que samedi 29 février dans l'après-midi, elle doit rencontrer les personnes chargées de l'entretien de l'église, ainsi que le curé afin de valider la couleur de la peinture intérieure. Elle expose à l'assemblée les propositions de couleur. Les élus préfèrent ne pas se prononcer et laisser les personnes intéressées faire ce choix.

- travaux réhabilitation logement

Madame le Maire indique que la réception des travaux de réhabilitation du logement communal pourrait se dérouler le jeudi 12 mars. La date doit être confirmée en fonction de l'avancée des travaux. Elle propose de faire des grillades à l'occasion de cette réception.

L'inauguration ne pourra se dérouler qu'après les élections, avec les 2 équipes municipales. Le choix de la date se fera en fonction de la disponibilité de la Maison pour Tous. Madame le Maire compte y convier la population, des personnalités politiques, ainsi que Pierre et Victor FAVIER.



COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 27 février 2020

- 95 -

Madame le Maire indique être en attente de recevoir de nouveaux avenants pour les lots peinture, gros œuvre et menuiserie.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h20

La présente séance comprend 4 délibération(s) numérotée(s) de 1 à 4

N° délibérations	Objet
1	<u>Finances</u> : Compte de Gestion 2019
2	<u>Finances</u> : Compte administratif 2019
3	<u>Finances</u> : Affectation des résultats 2019
4	<u>Travaux réhabilitation logement communal</u> : demande versement du fonds de concours de la CCLO

Signatures :

LANGLÈS Aline	
LACROUTS Marc	
BORDENAVE Vincent	
LAULHÉ Franck	

